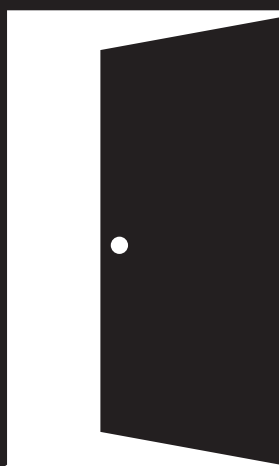


POUR LA PREMIÈRE FOIS, L'AFFAIRE **FRANCE TELECOM-ORANGE**  
RACONTÉE AU CINÉMA PAR DES SALARIÉ-ES ET SYNDICALISTES  
QUI ONT MENÉ LE COMBAT



# PAR LA ← FENÊTRE OU PAR LA PORTE →

QUAND DES **SYNDICALISTES**  
EMPOIGNENT L'OUTIL CINÉMA !



UN FILM RÉALISÉ PAR **JEAN-PIERRE BLOC**  
AVEC LA VOIX D'**ARIANE ASCARIDE**  
UNE IDÉE ORIGINALE DE **PATRICK ACKERMANN**  
ET D'UN **COLLECTIF DE SALARIÉ-ES ET SYNDICALISTES**  
DE FRANCE TÉLÉCOM-ORANGE  
ENTRETIENS MENÉS PAR **ISABELLE BOURBOULON**  
ET COORDONNÉS PAR **PASCAL VITTE**  
UNE PRODUCTION **THÉLÈME FILMS**





Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent-es au départ "volontaire" : ce sera le plan NExT, le management piloté par les chiffres.

Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « *l'Affaire des suicides de France Télécom-Orange* », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel.

Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.



- ▶ Une idée originale de **Patrick Ackermann** et d'un collectif de syndicalistes de France Télécom-Orange. Patrick Ackerman était délégué syndical central de SUD PTT au moment de la crise sociale. Il était partie civile à ce titre et à titre personnel lors des procès.
- ▶ Une réalisation de **Jean-Pierre Bloc**. Monteur pour la télévision et le cinéma, il a réalisé « *Inspecteurs du travail, une rencontre* », un documentaire de 87mn et un webdoc en 7 chapitres.
- ▶ Entretiens menés par **Isabelle Bourboulon**. Journaliste indépendante spécialisée en économie de l'entreprise. Auteure, entre autres, du « *Livre noir du management* » (éd. Bayard)
- ▶ Et coordonnés par **Pascal Vitte**. Responsable syndical SUD PTT, membre de la commission « conditions de travail » à Solidaires, il est en charge des chroniqueur-ses lors du procès en appel.
- ▶ Avec la voix d'**Ariane Ascaride**
- ▶ Musique de **Patrick Ackermann** interprétée par les **Fatals Picards**

---

**2023 / FRANCE / 1H29 / 1.85 / 5.1**

---



- ▶ Presse :
  - **Stanislas Baudry** +33 6 16 76 00 96 [sbaudry@madefor.fr](mailto:sbaudry@madefor.fr)
- ▶ Relations - Organisations :
  - **Philippe Hagué** 06 07 78 25 71 [philippe.hague@gmail.com](mailto:philippe.hague@gmail.com)
- ▶ Programmation :
  - **Jérémie Pottier-Grosman** +33 6 50 40 24 00 [pottier.jerem@gmail.com](mailto:pottier.jerem@gmail.com)
  - **Marianne Rossi** +33 6 50 18 31 65 [rossi.marianne@gmail.com](mailto:rossi.marianne@gmail.com)
- ▶ Distribution : **Vraivraifilms**
  - **Florent Coulon** +33 6 99 93 20 17 [florent@vraivrai-films.fr](mailto:florent@vraivrai-films.fr)



Raconter l'histoire du procès de France Télécom/Orange, c'est faire le récit d'un combat homérique. Le terme peut sonner outrancier et galvaudé, il s'est pourtant imposé au fur et à mesure de ma plongée dans les méandres de cette affaire : des dizaines d'années de luttes exténuantes, plus d'une centaine de milliers de personnes impliquées dans tous les départements, toutes les villes de France, des mobilisations massives dont les troupes se délitent au fil du temps, des dirigeants au profil de despotes, multipliant chausse-trappes et dissimulations, et pour couronner le tout, un procès que les médias unanimes qualifient de « *hors norme* ».

Une autre chose m'a frappé : les films sur les luttes sociales sont nombreux mais il est rare, voire exceptionnel qu'ils se concluent par une victoire. Celle-là a certes un goût amer, mais c'est une victoire tout de même. Elle ouvre une profonde brèche dans un pouvoir inexpugnable, ce fameux lien de subordination qui est aujourd'hui encore la marque du salariat.

Si l'affaire France Télécom a déjà fait l'objet de plusieurs documentaires, elle n'a jamais été abordée du point de vue de celles et ceux, syndicalistes et salarié·es, qui ont lutté avec acharnement contre la logique glaciale du management par les chiffres. Pour elles et eux, ce film prolonge le procès, il offre une prime à la combativité, questionne leurs difficultés et leurs désarrois, les désunions et les alliances improbables, et veut transmettre une mémoire.

Elles et ils m'ont confié la tâche de traduire en images et en sons cette histoire, leur histoire.



« *Par la fenêtre ou par la porte* », c'est l'affaire France Télécom-Orange, racontée pour la première fois par celles et ceux, syndicalistes, salarié-es, agents du service public, qui ont lutté sans relâche pour la dignité au travail dans cette entreprise.

Le film retrace des décennies de combat, d'abord contre une privatisation rampante, puis contre des dirigeants dont l'unique boussole était le cours de l'action, n'hésitant pas à pousser dehors en un temps record 22 000 personnes « *par la fenêtre ou par la porte* » selon les mots de Didier Lombard, l'ancien président. Un personnel en état de choc, de nombreux suicides, deux procès, avec à la clé des peines de prison pour les dirigeants, du jamais vu pour une entreprise du CAC 40. Et la consécration d'une nouvelle arme de droit, primordiale pour les syndicalistes : le harcèlement moral institutionnel, qui ouvre une brèche importante dans un pouvoir de direction jusqu'alors inexpugnable.

À travers de nombreux témoignages, le film retrace les difficultés du syndicalisme face à l'individualisation du travail, à la tragédie des suicides, mais aussi son inventivité pour faire de son combat une question d'intérêt général et l'ouvrir à toutes les composantes de la société.

En résonance avec le débat qui s'impose depuis la puissante mobilisation intersyndicale contre la réforme des retraites, il questionne le travail lui-même - son sens, son utilité sociale, les conditions dans lesquelles il s'exerce.

Ce film renouvelle l'image de l'univers syndical et contribuera - c'est le souhait de ses auteurs et autrices - à le rapprocher des citoyen·nes.



# Au départ, par Jean-Pierre Bloc

Au départ, une rencontre. Via un protagoniste de mon film sur les inspecteurs du travail, j'ai fait la connaissance de syndicalistes qui voulaient faire de leur histoire un film documentaire. Raconter leur combat, eux-mêmes, et ne plus être racontés par d'autres. Se donner les moyens de porter un récit collectif vers l'extérieur plutôt que de se tendre un miroir.

La démarche est, de mon point de vue, inédite. Elle ne peut que susciter la curiosité et le désir de celui à qui elle s'adresse. Sans compter un sentiment de responsabilité.

De l'affaire France Télécom, je ne connaissais que ce que chacun sait : des suicides à répétition, un long procès, des condamnations de hauts dirigeants. Au cours des réunions pour définir ce que ce film pourrait être, j'ai réalisé à quel point l'affaire est tentaculaire, et qu'il allait donc falloir faire des choix drastiques tant les pistes sont infinies.

Une d'entre elles était de faire un film compassionnel, du point de vue des victimes. Le respect pour les victimes et leurs proches reste présent dans ce projet, mais n'en constitue pas la trame. Nous parlons d'un combat au long cours.

Les fonctionnaires, dont l'image est ringardisée depuis les années 80, méritent un regard différent, attentif. Ils ont constitué la première cible des assauts de Didier Lombard. C'est parce que leur statut ne lui permettait pas de les licencier qu'il a voulu les pousser dehors « par la fenêtre ou par la porte ». Les années 2000 et 2010 ont constitué le climax de la déconsidération des fonctionnaires, désignés comme improductifs, privilégiés, indifférents au sort des usagers. Aujourd'hui on constate avec effroi la déliquescence des services publics, mais l'image est encore tenace. Ce film cherche à leur restituer la dignité qu'on leur refuse.

Les syndicats ont subi le même sort. Des ronds de cuir, des preneurs d'otages, ne sachant que défiler dans la rue ou bloquer le pays. Le discours dominant a réussi à en dégoûter même les salariés, qui les désertent. Quels que soient leurs défauts, eux aussi méritent un autre regard. Et dans le cas qui nous occupe, ils ont fait preuve non seulement de combativité, mais aussi d'inventivité, d'intelligence collective, d'ouverture vers la société. Ce film cherche à le montrer.

La santé psychique au travail, un sujet pour lequel il est difficile de mobiliser, même au sein des syndicats, mérite elle aussi un regard particulier. Elle n'est pas un problème de l'intime, cantonné à la fragilité supposée des individus, elle est un problème majeur de société. La justice a fini par le comprendre en prononçant un interdit : l'organisation du travail ne doit pas provoquer la mort ni même la souffrance psychologique. On pourrait croire que c'est une évidence, mais il a fallu des années de lutte pour y parvenir. Cette décision n'est que le début d'un processus que ce film cherche à explorer.



# Au départ, par Patrick ACKERMANN

C'est l'histoire d'une vie. Je suis entré comme conducteur de travaux à France Télécom en 1987, après de longues années de boulots usés et gâchés par la précarité. France Télécom représentait le Graal d'un véritable avenir.

Mais ce sont aussi les années où les dirigeants du monde décident de mettre à mal les acquis ouvriers et les protections sociales. Les services publics sont les proies de ces nouveaux argentiers avides et sans retenue : « *There Is No Alternative* » chantait l'Angleterre à tue-tête tandis que la France, à droite comme à gauche, creusait une « *troisième voie* » dans l'ornière des politiques d'austérité.

Mauvaise pioche. Le paradis France Télécom se transforme rapidement, trop rapidement, en une machine à perdre. Le syndicalisme des PTT s'use à résister aux sirènes de la privatisation, et les premières années de France Télécom n'étaient dorées que pour les nouveaux actionnaires.

La tragédie est connue. Privatisation, endettement colossal, plans d'austérité, départ de 40 000 fonctionnaires de 1996 à 2006, puis 22 000 départs en 3 ans, de 2006 à 2009. C'est l'ère du Pdg Lombard, ingénieur des Télécoms converti à l'argent facile avec son annonce de départs « *Par la fenêtre ou par la porte* ».

Les visages sont graves, les collègues se séparent, rares sont ceux qui trouvent les issues, la plupart sont déboussolés, dégoutés, blessés profondément. Le syndicalisme, la solidarité sont mis à rude épreuve par une direction de choc.

Mais nous avons réussi à résister, à reconstruire les conditions d'un sursaut. Il a fallu aussi capter le regard de la société française. Combien de situations dramatiques de familles avons nous communiquées dans la presse locale puis nationale pour que les projecteurs de la presse poussent enfin à une intervention de l'État fin 2009.

C'est à ce moment-là que nous avons décidé de porter cette affaire au pénal car le sang et les larmes avaient coulé. Personne ne pouvait tourner la page des ces années sans exiger une condamnation nette et sans appel d'une direction.

Ce documentaire « *Par la fenêtre ou par la porte* », c'est à la fois l'histoire de nos luttes syndicales et de nos doutes. C'est aussi l'histoire de nos rencontres avec la sidération d'une société civile qui ne ménagera pas sa solidarité. C'est enfin l'histoire d'une aventure judiciaire qui mènera à une enquête de deux juges d'instruction pendant quatre années et à un procès exemplaire en première instance qui condamnera ces dirigeants du CAC 40 à la prison.

C'est aussi, et c'est sans doute le plus important, un message pour l'avenir. Notre histoire n'est pas une histoire singulière. Elle est aussi l'histoire d'une mutation profonde du monde du travail, des règles de solidarité sociale, des liens entre les générations au moment où la planète semble vaciller.

C'est un message d'espoir.



# Les protagonistes

## par ordre d'apparition



### **Sylvie Topaloff**

Sylvie Topaloff (Cabinet TTLA) est avocate de la fédération SUD PTT, depuis le dépôt de plainte jusqu'au procès en appel. C'est le cabinet TTLA qui a développé l'argumentation sur le délit de harcèlement moral institutionnel. Sylvie Topaloff a assuré particulièrement la défense des 140 parties civiles. Elle a été aussi l'avocate des victimes lors des procès de l'amiante, des anciens essais nucléaires de l'armée française, de l'usine AZF, des malades du Mediator et des attentats du 13 novembre 2015.



### **Raphaël Louvradoux**

Raphaël Louvradoux est le fils de Rémi Louvradoux, un salarié de France Télécom qui exerçait le métier de préventeur et s'est immolé sur le parking de son lieu de travail à Mérignac (33). La famille Louvradoux s'est constituée partie civile et a suivi l'ensemble des étapes de la procédure judiciaire. Les témoignages de cette famille à la barre du tribunal ont soulevé beaucoup d'émotion. En supprimant la partie ferme de la peine de prison, la Cour d'appel a effacé la part symbolique de la condamnation, ce qui a provoqué l'indignation de la famille Louvradoux.



### **Emmanuel Dockès**

Emmanuel Dockès est professeur agrégé de droit français, spécialiste de droit du travail. Dans ses publications, Emmanuel Dockès prône une simplification et une meilleure accessibilité du droit. En 2015, il a fondé le Groupe de recherche pour un autre code du travail qui a publié en mars 2017 un nouveau code du travail plus simple et protecteur que le code en vigueur. Au moment des procès de France Télécom, il a participé à une ébauche de projet de loi qui a été présenté lors d'un colloque au Sénat en janvier 2020.



### **Pierre Khalfa**

Technicien réseau, il devient secrétaire fédéral de SUD PTT en charge du secteur télécom de 1996 à 2005 au cours de la période de privatisation de France Télécom. Il devient membre du Conseil économique, social et environnemental pour l'Union syndicale Solidaires, est coprésident de la Fondation Copernic, et membre du Conseil scientifique d'Attac. Il se définit aujourd'hui comme économiste et publie des articles et des ouvrages contre les politiques néolibérales qui s'imposent au niveau international.



### **Hélène Adam**

Technicienne experte des Télécommunications, Hélène Adam était représentante de la fédération SUD PTT au Comité national hygiène et sécurité (CHSCT) de France Télécom de 1989 à 2000. Elle représentera la fédération SUD PTT au conseil d'administration de France Télécom, de 2004 à 2008, au moment de la crise sociale des suicides dans l'entreprise. Elle est venue témoigner au procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant-e-s, au titre d'élue salariée au Conseil d'Administration de l'entreprise.



### **Danièle Linhart**

Danièle Linhart est sociologue, directrice de recherche émérite au CNRS. Elle a une grande connaissance des nouvelles méthodes managériales qui se sont imposées au niveau international. Lorsqu'un Observatoire du stress est créé en 2007 par les syndicats SUD et CGC d'Orange, elle participe à l'animation de son comité scientifique, avec des sociologues, psychiatres, ergonomes, médecins... Elle est venue témoigner aux procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant-es et a signé des chroniques de ces audiences.



### **Monique Fraysse**

Monique Fraysse-Guigliani est embauchée à France Télécom en 1994 et affectée en tant que médecin du travail à la direction opérationnelle de Grenoble. Elle a connu plusieurs mutations et sait les inquiétudes que celles-ci génèrent sur les salarié-e-s. Mais aucune d'entre elles ne ressemble à la crise des années 2000. Aujourd'hui en retraite, elle a tenu à venir témoigner au procès contre France Télécom-Orange et ses dirigeant-e-s, où elle a pu démontrer avec force l'étendue de la crise que France Télécom avait connue dans les années 2007-2010.



### **Jean-Paul Teissonnière**

Jean-Paul Teissonnière, membre du cabinet TTLA, a assuré la défense de la fédération syndicale SUD PTT. Dès la fin 2009, la question du dépôt d'une plainte au pénal contre France Télécom et ses dirigeant-e-s était posée. Il a très vite privilégié la question juridique du harcèlement moral institutionnel, qui deviendra la clé de voute de la plainte et guidera l'enquête des juges pendant les quatre années d'instruction.



### **Sébastien Crozier**

Il se définit lui-même comme « expert des télécoms, entrepreneur dans l'âme, engagé par conviction ». Il arrive chez Orange en 2001 suite au rachat de sa start-up. Il participe à la fondation de la section CFE-CGC d'Orange et en prend la présidence en 2006. Sébastien Crozier soutiendra la création de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées à France Télécom en 2007. Il est venu témoigner aux procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant-es.



### **Dominique Manotti**

Agrégée d'histoire, spécialiste de l'histoire économique du 19ème siècle, elle est d'abord enseignante, maître de conférences à Paris-VIII Saint-Denis.

Militante politique à l'Union des étudiants communistes dans les années 60, puis syndicaliste à la CFDT jusqu'au milieu des années 1984, elle écrit aujourd'hui des romans noirs à forte connotation politique et sociale.

Elle a tout de suite accepté de chroniquer des audiences durant le procès en appel contre France Télécom-Orange et ses dirigeant-es.



### **Annie Thébaud-Mony**

Annie Thébaud-Mony est sociologue de la santé, connue pour ses recherches et son travail associatif sur les maladies professionnelles. Directrice de l'unité Inserm GISCOP93 (Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle) à l'Université Paris 13, elle préside l'association Henri Pézerat (santé, travail, environnement) et ne cesse de dénoncer l'impunité des crimes industriels.

Elle est venue rédiger des chroniques d'audience durant le procès en appel contre France Télécom Orange et ses dirigeant-es.



### **Patrick Ackermann**

Patrick Ackermann, technicien réseau Télécom, était responsable national au secteur télécom de la fédération SUD PTT pendant la crise sociale de France Télécom-Orange. Fondateur de l'Observatoire du stress, il a pu impulser un travail d'enquête nationale sur les risques psychosociaux et un recensement précis des suicides. Ce travail a débouché sur le dépôt d'une plainte de la fédération SUD PTT avec constitution de partie civile, grâce au concours du cabinet TTLA. Il était ainsi le premier intervenant au procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant-es.



### **Sandrine Ferrety**

Sandrine Ferrety est syndicaliste de SUD PTT dans la région Sud-Est d'Orange.

Elle a traité dernièrement le cas du suicide d'un collègue sur son lieu de travail à Draguignan.

La crise des suicides n'est donc pas totalement terminée et les suppressions massives d'emplois continuent.



### **Nicolas Galépidès**

Nicolas Galepides a été au secrétariat fédéral de la fédération SUD PTT pour le secteur postal.

La Poste a elle aussi été confrontée à de nombreux suicides de facteur.rice.s ou de cadres, mais ces cas pourtant très graves n'ont pas débouché sur une remise en cause des méthodes de la direction.

Dans le film, il témoigne sur la façon dont la direction de la Poste a finalement banalisé ces suicides.



### **Etienne Sanchez**

Responsable CGT aux Aéroports de Paris, Etienne Sanchez a été confronté dans ces dernières années à des crises de suicides, sur fond de réorganisations, de sous-traitance, et de suppressions massives d'emplois.

Souvent seul, il a cherché les meilleures solutions pour aider ses collègues et leurs familles. Il a pris contact avec les syndicalistes d'Orange au moment du procès en appel.



### **Denis Allix**

Responsable syndical national pour SUD sur les questions de santé au travail, Denis Allix a participé aux travaux de l'Observatoire du Stress et des mobilités forcées. Représentant SUD au Comité national HSCT, il a suivi cette crise et a contribué à la documentation de la plainte contre France Télécom Orange et ses dirigeant-es.



### **Jean-René Delépine**

Jean-René Delépine est syndicaliste à SUD Rail en charge des questions juridiques. La SNCF a elle aussi eu une situation de crise dans le cadre de réorganisations massives et de mobilités forcées. La crise des suicides continue à la SNCF et, pour l'instant, la reconnaissance de ses responsabilités de la part de la direction d'entreprise est encore limitée et les familles sont souvent désemparées.



### **Marine Desmortiers**

Marine Desmortiers est syndicaliste à SUD Éducation en Seine-Saint-Denis. La situation de l'Éducation nationale est aussi problématique avec l'apparition de nombreux cas de dépressions, voire de suicides, sans que la responsabilité du ministère ne soit véritablement engagée.

Marine Desmortiers cite le cas d'une directrice d'école qui a signé son suicide avec une lettre très circonstanciée, mais son geste est resté sans reconnaissance d'une quelconque responsabilité de sa hiérarchie.



### **Sylvie Catala**

Sylvie Catala était inspectrice du travail dans le 15ème arrondissement de Paris où se trouvait le siège social d'Orange. Pendant la crise sociale de 2006-2010, elle a été saisie par des syndicalistes.

Sur la base de ces interpellations, et après avoir été mandatée par le directeur du Travail, elle enquête et transmet un signalement (article 40) au procureur de la République, deux mois après le dépôt de plainte de la fédération SUD et sa constitution de partie civile : deux juges d'instruction seront désignés.



### Jean-Claude Delgènes

Jean-Claude Delgènes est ancien chargé de mission du ministère de l'Industrie. Il fonde le groupe Technologia en 1989. Une des activités essentielle du groupe est d'assurer des expertises sur les risques psychosociaux au sein des entreprises. Le cabinet est mandaté pour une mission à France Télécom avec une enquête auprès des 115 000 salariés, qui sera décisive pour objectiver les conséquences de la politique de suppression d'emplois. Le cabinet s'est impliqué dans « *L'appel des 44* » pour la création d'un observatoire des suicides.



### Stéphane Richard

Stéphane Richard est haut-fonctionnaire. Il devient directeur général d'Orange en mars 2010 et PDG en février 2011, en pleine crise des suicides. Il a restauré un climat social apaisé mais maintenu une politique de suppressions d'emplois. À l'issue du procès de France Télécom-Orange, il ne fait pas appel de la condamnation d'Orange et engage une politique d'indemnisation des victimes. Il annonce sa démission en novembre 2021 à la suite de sa condamnation dans l'affaire Tapie - Crédit lyonnais.



### Eric Beynel

Eric Beynel était porte-parole de l'Union syndicale Solidaires au moment de la crise des suicides. Très investi sur les questions de santé au travail, il crée une « *Boîte à Outils* » sur le site de Solidaires pour donner des informations sur les moyens d'action, au sein des CHSCT par exemple. Il coordonne les « *chroniques* » du procès France Télécom, des témoignages de personnes de la société civile, sociologues, psychologues, acteurs, écrivains... qui seront publiées à l'issue du procès de 2019 dans le livre « *La Raison des plus forts* ».



### Rachel Saada

Rachel Saada est avocate au Barreau de Paris au sein de « *l'Atelier des Droits* ». Elle est spécialisée en droit du travail, de la sécurité sociale, et de la protection sociale. Elle a fait condamner pour « *faute inexcusable* » le Technocentre Renault de Guyancourt après le suicide d'un salarié. À la suite de la reconnaissance de ce suicide en accident du travail, l'épouse de celui-ci et sa famille voulaient que la responsabilité de Renault soit établie. Elle assiste aux procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant-e-s et rédige une chronique de ces audiences.



### Roland Gori

Roland Gori est psychanalyste, professeur émérite de psychologie et de psychopathologie clinique à l'université Aix-Marseille. Il participe en décembre 2008 à la création du mouvement « *l'Appel des appels* ». Cet appel qui a reçu plus de 20 000 signatures et en compte actuellement 80 000, dénonce un « *phénomène idéologique et de convergence de méthodes qui vise à araser l'humain au profit des logiques comptables et marchandes* ». Il vient aux procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant.e.s et rédige une chronique de ces audiences.



### **Thomas Coutrot**

Statisticien et économiste, militant associatif, ses recherches et interventions portent sur les liens entre travail, santé et démocratie. À ce titre, il anime aujourd'hui les Ateliers Travail et Démocratie, après avoir participé au groupe des *Économistes atterrés*, en passant par le *Réseau d'alerte sur les inégalités*, la *Fondation Copernic*, *AC-DC (Les Autres Chiffres du Chômage)*... et *Attac*, dont il a été membre du Conseil scientifique, coprésident puis porte-parole de 2009 à 2016.

Il est venu assister aux procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant.e.s et a rédigé une chronique de ces audiences.



### **Jean Auroux**

Jean Auroux est ministre du Travail de François Mitterrand de 1981 à 1983. Les « lois Auroux » ont profondément modifié le code du Travail : encadrement du pouvoir disciplinaire du chef d'entreprise, droit d'expression des salariés, négociation annuelle obligatoire des salaires, droit de retrait en cas de danger grave et imminent. Et surtout création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), avec possibilité d'aller en justice. Ces lois ont été détricotées par les ordonnances Macron qui ont considérablement affaibli les droits des salariés.



### **Thibault Cassier**

Thibault Cassier, technicien réseau, est délégué syndical SUD PTT à Orange en région parisienne. Il est témoin de la persistance des réductions d'emploi, avec une politique de sous-traitance qui a des conséquences néfastes sur l'organisation du travail et la qualité du service aux « usagers » devenus clients... Orange reste soumise aux marchés financiers qui exigent toujours plus de dividendes, au détriment des emplois et des conditions de travail.



### **Juliette Bourgeois**

Juliette Bourgeois est avocate en droit du travail. Elle plaide particulièrement pour les salariés discriminés en raison de leur origine, leur appartenance syndicale, leur état de santé et leur sexe. Elle intervient aussi en matière de risques psychosociaux.

Elle participe bénévolement à la permanence Conditions de travail et santé à la Bourse du travail de Paris ainsi qu'en Maison de justice, pour les salariés les plus démunis.

Elle a accepté de venir assister aux procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant.e.s et a rédigé une chronique de ces audiences.



### **Gérald Le Corre**

Gérald Le Corre est inspecteur du travail, délégué syndical CGT. Il a souvent été inquiété par sa hiérarchie pour avoir dénoncé la dégradation des conditions de travail des inspecteurs et la remise en cause de leur indépendance.

Gérald Le Corre s'est aussi illustré dans l'affaire de l'explosion de l'usine Saipol de Dieppe en 2019, alors que les conditions élémentaires de sécurité n'étaient pas respectées.

Il est venu assister aux procès contre France Télécom Orange et ses dirigeant.e.s et a rédigé une chronique de ces audiences.



### **Sophie Taillé-Polian**

Sophie Taillé-Polian est députée écologiste du Val-de-Marne, membre de l'intergroupe de la NUPES. Nous l'avons rencontrée à l'occasion du premier procès alors qu'elle était sénatrice. Elle nous a aidés à organiser un colloque en janvier 2020 dans les ors du Sénat, avec la participation de représentant.e.s de confédérations syndicales et de juristes. Alors que la situation du travail en France atteint un niveau de dégradation inquiétant, la participation de politiques est restée très marginale, ce qui est difficilement compréhensible.



# Quelques repères historiques

- ▶ Les PTT sont à l'origine l'administration des Postes, télégraphes et téléphones, devenue en 1959 Postes et Télécommunications. En 1988, la direction générale des Télécommunications prend le nom de France Télécom. En 1990, La Poste et France Télécom sont séparées en deux administrations distinctes. En 1996, France Telecom est transformée en société anonyme. En 1997, ouverture du capital et vente des premières actions. L'opérateur britannique Orange est acheté entre 2000 et 2003. En 2011, France Télécom communique en tant que groupe France Télécom-Orange. En juillet 2013, France Télécom devient définitivement Orange.
- ▶ Le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) a été supprimé par une ordonnance (dite Macron) de septembre 2017. Cette instance, créée en 1982 par Jean Auroux (ministre du travail de François Mitterrand) avait étendu les attributions de l'ancien CHS (Comité Hygiène et Sécurité) en y ajoutant les conditions de travail. Elle était obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, et avait le pouvoir de faire appel à des experts et d'ester en justice. Les CHSCT sont arrivés plus tard dans la fonction publique et ont tenu un rôle essentiel dans l'affaire France Télécom. La disparition des CHSCT, qui a déjà produit des effets délétères en quelques années pour les salarié-es des entreprises privées, va entrer en vigueur progressivement dans le secteur public.



▶ Le site *Procès Lombard*, une mine de renseignements :

<https://proceslombard.fr/>

▶ La « petite boîte à outils » de Solidaires, à l'usage des salarié-es et de leurs représentant-es, avec des pages consacrées à l'affaire France Télécom :

<http://la-petite-boite-a-outils.org/chantiers/suicides-a-france-telecom-le-proces/>

▶ Le site *Histel France*, créé par Claude Rizzo-Vignaud, toujours salarié d'Orange, réunissant une foule d'informations sur les Télécoms en France, ainsi qu'un compte-rendu détaillé des audiences :

<https://telecommunications.monsite-orange.fr/page-5ce9200a59409.html>



# Repères chronologiques

<b>Dialogue social</b>	<b>01/2005</b>	Premières élections des instances représentatives du Personnel (Comités d'entreprise, Délégués du Personnel, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) selon le Code du Travail au sein de France Télécom.
<b>Dialogue social</b>	<b>2006</b>	Négociation GPEC pour 2006-2008 : 20 000 départs, 3000 recrutements, soit 17 000 suppressions de postes (1/5ème de l'effectif actif). Opposition majoritaire CFE-CGC, SUD et CGT. La direction a pris une décision unilatérale (DG 46) permettant la mobilité géographique ou professionnelle de plus de 10 000 personnes, laissant à sa libre appréciation, au cas par cas, la compensation des départs et les mesures d'accompagnement des mobilités.
<b>Syndicats</b>	<b>2006/2007</b>	<b><u>Création de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées</u></b> CFE-CGC + SUD Doté d'un Conseil Scientifique au sein duquel on compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Daniel LINHART, sociologue, directrice de recherche au CNRS</li> <li>- Brigitte FONT-LE-BRET, médecin psychiatre</li> <li>- Noëlle BURGI, politologue et sociologue au CNRS</li> <li>- Monique CRINON et Sonia FAYMAN, sociologues au Cabinet ACT Consultants</li> <li>- Béatrix MAUGUERET, consultante formatrice en relations humaines</li> <li>- Dominique Lanoë, ergonomie, directeur de l'ISAST</li> <li>- Chistelle Roussel, psychologue ergonomie.</li> </ul> <p>Voir aussi sur CAIRN INFOS : <b><u><a href="#">l'Observatoire du stress et des mobilités forcées à France Télécom, logique et mode d'action d'une structure originale</a></u></b></p>
<b>Syndicats</b>	<b>10/2007 03/2007</b>	<b><u>Enquête de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 questionnaires internes réalisés avec le cabinet ISAST (3240 et 1600 répondants)</li> <li>- 40 entretiens qualitatifs menés par ACT consultants</li> </ul> <p><b><u>Premiers résultats :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- résultats détaillés dans le livre « <i>Orange Stressée : agir contre le stress chez France Télécom</i> »</li> <li>- ouverture d'un forum sur internet dédié aux échanges, aux témoignages et au soutien pour les personnels de France Télécom.</li> </ul> <p><b><u>Réaction de l'entreprise :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- blocage des deux sites Web pour qu'il ne soient plus accessible depuis les postes de travail du personnel.</li> <li>- Les accès ne seront débloqués qu'en 2010.</li> </ul>
<b>Syndicats</b>	<b>14/09/2009</b>	<b><u>Plainte au procureur déposée par SUD</u></b>
<b>Crise sociale</b>	<b>09/2009 5/2010</b>	<b><u>Audit du Cabinet Technologia</u></b> (l'équipe Technologia témoignera au procès) <ul style="list-style-type: none"> <li>- une analyse documentaire large (enquêtes internes, expertises et PV de CHSCT, courrier de l'inspection du travail, ordonnance des TGI, bilans sociaux et documents de référence officiels de l'entreprise, documents internes de présentation des plans d'action, documents de l'Observatoire du Stress et des mobilités forcées...)</li> <li>- un questionnaire numérique : plus de 80 000 réponses (80% du personnel)</li> <li>- 500 entretiens individuels en face à face.</li> </ul> <p><b><u>Presse :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>la grande enquête sur le stress accable France Télécom</i> - Le Monde du 14 septembre 2009</li> <li>- <i>le rapport de Technologia pointe la persistance du malaise social chez France Télécom</i></li> <li>- Les Echos du 8 mars 2010</li> </ul>
<b>Dirigeant</b>	<b>01/2011</b>	Stéphane Richard est nommé Pdg en remplacement de Didier Lombard.



- ▶ un film réalisé par **Jean-Pierre Bloc**
- ▶ sur une idée originale de **Patrick Ackermann**  
avec un collectif de syndicalistes de France Télécom-Orange
- ▶ entretiens menés par **Isabelle Bourboulon**  
et coordonnés par **Pascal Vitte**
- ▶ avec la voix d'**Ariane Ascaride**  
et celles de **Fanny Bloc** et **Jérémy Petit**
- ▶ dessins de **Marthe Pequignot**  
d'après les croquis d'audiences d'**Ornella Guidara**
- ▶ création du titre **Nicolas Le Scanff**
- ▶ musique **Patrick Ackermann** et **Les Fatals Picards**
- ▶ images **Sylvia Aubertin - Ludovic Denizot-Fauconnet - Mohamed Mouaki Benani - Patrice Spadoni**  
et **Freddy Bruneel - Jean-Marc Cazenave - Pierre Poilloux**
- ▶ son **Lucas Goix - Geoffroy Terreau - Ismaël Camara-Silvestre**  
enregistrement voix **Maxime Roy**
- ▶ montage **Jean-Pierre Bloc**  
montage son **Béatrice Wick**
- ▶ mixage **Laurent Dreyer**  
étalonnage **Laurent Fénart**
- ▶ administration de production **Emmanuel Brunner**
- ▶ documentaliste **Cécile Niderman**
- ▶ communication Internet et réseaux sociaux **Tristan Cassier**
- ▶ relation organisations et réseaux **Philippe Hagué**
- ▶ relations presse **Stanislas Baudry**



une coproduction **Thélème Films – Télé Bocal – Canal Marches**  
producteur délégué  
**Thélème Films**

avec le soutien  
de la fédération **Sud PTT**  
de l'Union Régionale **SUD Télécom Île-de-France**  
et de l'Union syndicale **Solidaires**  
de la **CFE-CGC Orange**  
et de l'intersyndicale d'Orange  
de l'association Canal Marches

et du **Centre national du cinéma et de l'image animée**

# Nos amis, nos partenaires

Ce film a reçu dès le départ le soutien de la fédération syndicale SUD PTT et de personnes indemnisées par Orange, dans le cadre de la commission d'indemnisation mise en place à la suite du procès en première instance.

Des dons importants de plusieurs syndicats dont l'Union Régionale SUD Télécom Île-de-France, l'Union syndicale Solidaires, et la CFE-CGC d'Orange ont permis de solidifier substantiellement son financement.

La collecte organisée sur la plateforme KissKissBankBank a également joué un rôle majeur, ainsi que le fonds de soutien du CNC.

Des dons directs ont également été adressés à la production par de nombreuses organisations.

Outre les soutiens financiers, des associations nous ont rejoint sous la forme de partenariats pour nous aider à diffuser le film et à organiser des débats.

Nous remercions donc aussi pour leurs aides, leurs soutiens et leur amitié ASD Pro, ATTAC 58, ATTAC Paris 15ème, la CFDT F3C Orange, la CFE CGC Orange, la CGT des Aéroport de Paris, la CGT FAPT Orange, la CGT retraités des Aéroport de Paris, la CFTC Orange, l'association Coudes à Coudes, la FNATH, la Fondation Copernic, la fédération FO Com d'Orange, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat de la Magistrature, le journal Politis, le SNPST, l'UDIR Solidaires 91, l'union syndicale Solidaires, l'union Solidaires 56, SUD Culture, SUD Energie Région Parisienne, SUD INTER, SUD PTT, SUD PTT 25, SUD PTT 33, SUD PTT 54, SUD PTT 56, SUD PTT 57, SUD PTT Gers, SUD PTT Somme, SUD PTT Vienne, SUD TAS, SUD Télécom 35, SUD Télécom Alsace, SUD Télécom IdF, le SUNDEP de Paris, l'UNSA Orange.

